

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 3 février 2022

Date de convocation : 24 janvier 2022  
Date d'affichage : 24 janvier 2022

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 29  
Nombre de voix exprimé : 40

L'an deux mille vingt-deux et le trois février,

À dix-neuf heures et cinq minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

**Présents** : Robert TCHOBDRENOVITCH, Pierre AUBOIS, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Romain BRETTE, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Marc DUVAL, Philippe EGG, Mylène GARCIN, Patricia GERBE ? Alain GOUIRAND, Valérie GRANGE, Alain GUEYDON, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOLO, Eve MAUREL, Karine MOURET, Josiane PANATTONI, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Joëlle RICHAUD, Jean-Louis ROBERT, Richard ROUZET, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA et Michel SIMOS.

**Procurations de** : Emilie BASTIE à Jean-Marc BRABANT, Mariane DOMEIZEL à Jean-François LOVISOLO, Rose-Marie DUMONTIER à Pierre AUBOIS, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Marc JAUBERT à Valérie GRANGE, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Séverine MAUGAN-CURNIER à Nicolas SALERNO, Jacques NATTA à Josiane PANATTONI, Michel PARTAGE à Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Gregory RISBOURG à Geneviève JEAN, Bernadette VITALE à Robert TCHOBDRENOVITCH,

**Absents et excusés** : Anne-Marie DAUPHIN,

**Absents et suppléés** : Alain DE VILLEBONNE par Patricia GERBE

Monsieur Nicolas SALERNO est nommé secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-001**  
**Investissements 2021 - Restes à réaliser**

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Locales, notamment l'article R2311-11,  
Vu l'instruction budgétaire M14 applicable aux EPCI,  
Vu les statuts de la Communauté Territoriale Sud Luberon,

Considérant ce qui suit :

Les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice 2021 correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre du budget de 2021.

L'exécution budgétaire 2021 prévoit que les opérations de la section d'investissement font l'objet d'engagement à la fois comptable et juridique, auxquelles il convient de rajouter les opérations non affectées (opérations financières).

Le détail de l'état de ces restes à réaliser est présenté en annexe :

- Le montant en investissement dépenses est de 2 677 654,40 €, le détail par opération figure en annexe,
- Le montant en investissement recettes est de 969 453,34 €, le détail figure également en annexe,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De valider l'état des restes à réaliser tel que :
  - ✓ Le montant en investissement dépenses est de 2 677 654,40 €, le détail par opération figure en annexe,
  - ✓ Le montant en investissement recettes est de 969 453,34 €, le détail figure également en annexe,
- De l'autoriser à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De valider** l'état des restes à réaliser tel que :
  - ✓ Le montant en investissement dépenses est de 2 677 654,40 €, le détail par opération figure en annexe,
  - ✓ Le montant en investissement recettes est de 969 453,34 €, le détail figure également en annexe,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :  
40 voix POUR  
Unanimité des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRENOVITCH  
Président

